



Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Petite Enfance

Guide pratique

Faire garder
son enfant de 0 à 3 ans



Edito

Adapter le mode de garde de son enfant à sa vie quotidienne n'est pas toujours chose facile. Il est souvent nécessaire de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Accueil chez une assistante maternelle, en crèche halte garderie, la Communauté de Communes propose différentes solutions d'accueil du jeune enfant sur son territoire, afin de répondre aux besoins de chacun.

Ce guide pratique a pour vocation de présenter l'ensemble des services existants sur le territoire du Pays du Neubourg.

Jean-Paul Legendre

Président de la Communauté
de Communes du Pays du Neubourg

Jean-Claude Rouland

Vice-président en charge
de la Petite Enfance - Jeunesse



Sommaire



Le Relais Assistantes Maternelles

Lieu ressource de la Petite Enfance

4

L'accueil au domicile d'une Assistante Maternelle

6

8

L'accueil en crèche halte-garderie



L'accueil d'urgence

10

10

Garde à domicile



Adresses et liens utiles

11



Le Relais Assistantes Maternelles (Ram)

Lieu ressource de la Petite Enfance

Le Ram est un lieu d'écoute, d'information et d'échanges sur l'ensemble des modes d'accueil petite enfance existant sur le territoire communautaire. Il a pour objectif d'aider parents et assistantes maternelles à se rencontrer, se connaître et être mieux informés.

De la phase de recherche à la concrétisation de l'accueil de votre enfant, le Ram vous propose une démarche à la fois globale et personnalisée.

Vous informer, vous conseiller

Sur les temps d'accueil, le Ram vous dispensera les informations souhaitées, spécifiques aux différents modes d'accueil petite enfance pour vous aider à choisir celui qui répondra le mieux à votre attente ou à vos contraintes.

Pour finaliser un accueil auprès d'une assistante maternelle, le Ram vous guidera dans les démarches à accomplir en tant que futur employeur (contrat de travail, calcul de la rémunération, etc...).

Vous accompagner dans votre rôle de parents

Educatrice de jeunes enfants, l'animatrice du Ram sera également disponible pour échanger sur vos interrogations de futurs parents de même que sur vos attentes vis-à-vis de l'accueil proposé par les assistantes maternelles ; elle pourra aussi vous assister dans le suivi de vos relations avec cette dernière. Vous pourrez également être conviés à des réunions d'informations et d'échanges sur des thématiques en lien avec le développement de l'enfant.



Accompagner la professionnalisation des Assistantes Maternelles

Dans le cadre de leur mission d'accueil, les assistantes maternelles auront à cœur de favoriser l'éveil, l'épanouissement et la socialisation du jeune enfant tout en garantissant sa sécurité physique et affective.

Pour les y aider, le Ram leur propose des activités et des ateliers d'éveil pour les enfants. Ces temps collectifs favoriseront le partage d'expériences et contribueront à enrichir leur pratique professionnelle.

En tant que lieu ressource, le Ram les sensibilisera également au besoin de formation, leur ouvrira son fonds documentaire et les aidera à concrétiser leurs projets.

Enfin, des réunions thématiques ou interprofessionnelles seront proposées aux assistantes maternelles dans le cadre de l'action globale du service petite enfance.



L'accueil au domicile d'une **assistante maternelle**

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance, agréée par le Conseil Général pour accueillir de 1 à 3 enfants à son domicile.

Un environnement « familial »

En appartement ou en maison individuelle, l'assistante maternelle propose un accueil personnalisé en s'adaptant au rythme et besoins des enfants qui lui sont confiés. Elle met en place des activités d'éveil pour favoriser leur développement psychomoteur, leur autonomie, leur épanouissement.

Une profession à part entière

L'agrément délivré par le Conseil Général, en lien avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), a une validité de 5 ans. Il se base, entre autres critères, sur la formation préalable, les conditions d'accueil et capacités éducatives que propose l'assistante maternelle.



170 assistantes maternelles réparties sur tout le territoire

Comment rechercher une assistante maternelle ?

Le Relais Assistantes Maternelles est disponible à chaque étape de votre démarche : fournir des listes d'assistantes maternelles, vous écouter pour comprendre la nature de votre demande afin de vous permettre de faire le bon choix.

Employer une assistante maternelle

Votre décision est prise, il vous faut établir un contrat d'accueil avec l'assistante maternelle.

N'hésitez pas à faire appel au Ram qui pourra vous remettre les formulaires, vous informer sur les démarches et vous orienter vers les institutions appropriées.



L'accueil en crèche halte-garderie



Ce type d'établissement collectif propose deux types d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

L'accueil proposé répond à une pédagogie centrée sur les besoins de l'enfant ; bien que collectif, il s'attache à prendre en compte la singularité de chacun d'entre-eux. L'aménagement des espaces est conçu à leur mesure, les jouets et jeux sont adaptés afin qu'ils les expérimentent et les découvrent, le tout contribuant pas à pas à leur autonomie.



Chaque crèche comprend une équipe compétente de professionnels diplômés petite enfance pour mener à bien leur mission.

Accueil régulier

Votre enfant peut être reçu de 2 à 5 jours par semaine en fonction de vos besoins : horaires réguliers, horaires alternés, horaires variables, horaires atypiques. Cet accueil fait l'objet d'un contrat et d'une mensualisation pour la famille.

Accueil occasionnel

Sur la base d'une admission annuelle, votre enfant pourra bénéficier de plages horaires d'accueil en fonction des disponibilités de la structure. Proposé avec un minimum de 2 heures, cet accueil peut se faire en matinée, en après-midi, avec repas, voire même en fin d'après-midi. La facturation s'effectuera sur la base de la fréquentation effective.





Comment déposer un dossier ?

Vous pouvez retirer un dossier de pré-inscription au Relais Assistantes Maternelles, dans toutes les crèches et mairies ainsi qu'au siège de la Communauté de communes du Pays du Neubourg. Ce dossier doit être renvoyé au service petite enfance, une fois rempli et dûment complété des pièces à fournir.

Le traitement de votre dossier ?

Une commission d'admission composée d'élus et de techniciens de la petite enfance étudie les dossiers et attribue les places en fonction des disponibilités en crèche, dans le respect de l'agrément du Conseil Général.



5 crèches halte-garderies représentant
95 places pour les enfants de 10 semaines à 3 ans

L'accueil d'urgence



Vous être confrontés à une situation imprévisible et n'avez pas de solution de garde pour votre enfant.

L'accueil d'urgence peut répondre à ce type de besoin spécifique, de manière temporaire.

Quelle démarche accomplir ?

Contactez le service petite enfance qui examinera votre demande et vous orientera au mieux de ses capacités.

Garde à domicile

Ce système consiste à employer une personne qui assure la garde de votre enfant à votre domicile. Vous pouvez y avoir recours en vous adressant soit à une assistante maternelle, soit à un prestataire de services. Dans le premier cas, vous serez l'employeur de la personne, dans le second vous ferez appel à une prestation qui vous sera facturée.

Renseignements :

Agence nationale des Services à la personne

www.servicesalapersonne.gouv.fr

Tél. : 3211

Des adresses utiles

Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Unité Territoriale d'Action Sociale de Louviers

Maison du Département
Rue Guy de Maupassant
27 400 Louviers
Tél. : 02.32.09.46.61

Centre Départemental d'Action Sociale Protection Maternelle et Infantile, PMI du Neubourg

2, rue de l'hôpital
27110 Le Neubourg
Tél. : 02.32.67.75.36

**8 communes du territoire
dépendent de la PMI
d'Evreux :**

Bacquepuis, Bernienville,
Brosville, Quittebeuf,
Graveron-Semerville,
Le Tilleul-Lambert, Sainte-
Colombe-la-Commanderie,
Tournedos-Bois-Hubert

Caisse d'Allocations Familiales

Allée des Soupirs - 27 026 Evreux
Tél. : 0 810 25 27 10
www.caf.fr



Mutualité Sociale Agricole de l'Eure

32, rue Politzer - 27 000 Evreux
Tél. : 02 32 23 43 43
www.msa-haute-normandie.fr



Rapprochez-vous de votre CAF pour toutes informations sur vos droits
et pour remplir une demande de prestation d'accueil du jeune enfant

Des liens utiles



Pour obtenir les premières informations relatives à l'accueil du
jeune enfant :

www.mon-enfant.fr



Pour trouver la convention des assistant(e)s maternel(le)s :

www.legifrance.gouv.fr



Pour tout renseignement relatif aux employeurs d'assistant(e)s
maternel(le)s et de garde à domicile :

www.pajemploi.urssaf.fr



Le Service Petite Enfance

Services administratifs et financiers - Tél : 02 32 24 80 86

Courriel : petiteenfance@paysduneubourg.fr

Le Relais Assistantes Maternelles

Tél : 02 32 62 63 08

Courriel : RAM@paysduneubourg.fr

Communauté de Communes du Pays du Neubourg

1, chemin Saint-Célerin - 27110 Le Neubourg

Tel. 02 32 34 04 41 - Fax : 02 32 67 71 86

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h